

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2014-2015

DE L'ASSOCIATION LOGNES BADMINTON

PRÉAMBULE : Ce règlement n'est pas une triste liste de restrictions, il a été rédigé afin que tous puissent pratiquer avec plaisir le badminton. Nous demandons aux anciens adhérents d'accueillir les nouveaux, de les prendre en charge et de les faire jouer ne serait-ce qu'un quart d'heure, surtout en début de séance ; et aux nouveaux adhérents de ne pas rester assis dans les gradins en attendant qu'on vienne vous chercher. Ne soyez pas timides, vous êtes là pour vous amuser et jouer.

Article 1 : Adhésion

1. L'adhésion est annuelle et renouvelable au 1^{er} septembre.
2. Elle est ouverte à tous, mais les adhérents 2013-2014, les habitants de Lognes et les non-licenciés dans un autre club sont admis en priorité.
3. L'inscription ne devient définitive que lorsque la cotisation a été réglée en totalité, et le dossier complet donné au président ou au secrétaire. **Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription.**
4. Les inscriptions seront closes sans préavis lorsque l'effectif maximum sera atteint.
5. Le Comité directeur pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.
6. La cotisation comprend la licence FFBaD, ainsi que l'assurance FFBaD (l'assurance ne couvre que le complément Sécurité Social et Mutuelle).

Article 2 : Utilisation des terrains

1. Pour des raisons de gestion sportive, de civisme et de sécurité, il est impératif que dès le début de la saison, chaque adhérent pratique le badminton **sur les créneaux horaires choisis le jour de son adhésion.**
2. L'accès aux terrains est réservé aux adhérents. Cependant les invitations peuvent être autorisées sur les créneaux des week-ends et des vacances scolaires **sur demande par e-mail (LB77.bad@gmail.com) et après approbation** du bureau et du responsable du créneau.
3. Les terrains ne peuvent être réservés à l'avance. L'utilisation de ces terrains est gérée par les adhérents eux-mêmes.
4. En cas d'affluence, la priorité est donnée aux membres licenciés au club. Il est alors demandé aux joueurs de ne pas occuper un terrain plus de deux sets consécutifs, et de **ne pas faire de matchs en simple tant que d'autres personnes attendent pour jouer.**
5. Les joueurs sont priés de monter eux-mêmes les terrains et de les démonter en fin de séance.

Article 3 : Le matériel

1. Les joueurs doivent apporter leurs matériels et être **en mesure de fournir leurs volants** en se présentant sur le terrain.
2. Des volants (plumes et plastiques) peuvent être achetés auprès du club. Pour cela, les adhérents doivent s'adresser aux membres du bureau, les membres licenciés au club bénéficiant d'un tarif préférentiel (voir grille des tarifs). Le paiement s'effectue par chèque de préférence.
3. Les membres licenciés au club peuvent acheter, auprès de notre partenaire (LardeSports), du matériel (raquettes, sac, chaussures, textiles, ...) ainsi que des volants différents de ceux déjà disponibles et bénéficier des tarifs négociés par le club. Pour cela, ils doivent s'adresser au président du club.

Article 4 : Accès au gymnase

1. Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur le terrain **muni d'une paire de chaussures de sport en salle** (semelles non noires), une tenue correcte et réglementaire.
2. Les joueurs doivent aussi se soumettre au règlement des salles fournis par la municipalité. Ce règlement est affiché dans le hall du gymnase et les gardiens sont habilités à le faire respecter.
3. En cas d'absence de responsable de créneaux, **l'accès à la salle n'est pas autorisé.** Le bureau vous invite donc à participer activement à la vie du club.
4. **La salle et les vestiaires doivent être libérés à l'heure dans un état correct.** Le rangement de la salle doit donc débiter suffisamment avant la fin du créneau, et pour les personnes souhaitant prendre une douche, elles doivent le faire 20 minutes avant. Il est par ailleurs indispensable de ne pas laisser trainer (aux abords des terrains ou dans les tribunes) de volants usagés, bouteilles d'eau, etc...

Article 5 : Entraînements et initiations encadrés

1. Pour des raisons de sécurité, les entraîneurs (ou responsables des entraînements) peuvent refuser l'accès aux entraînements ou initiations aux retardataires. Ils peuvent également exclure tout auteur d'action périlleuse, perturbatrice ou contestataire.
2. Les volants d'entraînements seront pris en charge par le club et distribués par les entraîneurs (ou responsables des entraînements), dans la limite du budget alloué et des stocks disponibles.

Article 6 : Tournois et compétitions

1. Le club pourra centraliser les inscriptions aux tournois pour les adhérents qui le souhaitent. Les frais d'inscription de chaque tournoi devront être réglés avant la date fixée.
2. En fin de saison (avant le 31 Août) les membres licenciés au club pourront demander, sur justificatifs, le remboursement des frais d'inscriptions à 2 tournois (2 tableaux maximum par tournoi) auxquels ils ont participé durant la saison. Le remboursement se fera en début de saison suivante après réinscription, en bons d'achats LardeSports et dans la limite du budget alloué. L'inscription au tournoi de Lognes sera également prise en charge pour les membres licenciés au club qui participeront à l'organisation.
3. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident lors des compétitions et lors des trajets.
4. Lors des interclubs organisés au gymnase, les terrains sont réservés en priorité aux équipes. Un planning sera affiché auparavant dans le gymnase pour prévenir les adhérents du club.

Article 7 : Encadrement jeunes

1. Tout mineur reste sous la totale responsabilité du (ou des) parent(s) ou du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement.
2. Il est demandé aux parents ou au représentant légal d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle pour y **vérifier la présence du responsable**. Il leur est également demandé de venir chercher leur enfant en fin de séance et de prévenir le responsable en cas de retard.
3. Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnées par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire ou définitive déclarée par le Président, sans remboursement.

Article 8 : Responsabilité

1. Les éventuels litiges seront réglés par le Comité Directeur.
2. La courtoisie et la politesse sont bien évidemment de règle entre les joueurs, bénévoles, employés du club et représentants de la commune (gardiens, élus...).
3. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vols dans le gymnase.

Article 9 : Communication

1. Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par le site internet du club www.lognesbadminton.fr et/ou par adresse électronique via la boîte mail du club LB77.bad@gmail.com, et/ou par le Facebook du club www.facebook.com/lognesbadminton et/ou par affichage dans le gymnase. Toutefois, l'information se doit aussi d'être transmise par chacun des membres adhérents du club.
2. Les adhérents autorisent la diffusion de leurs images sur le site Internet du club (seulement sur les manifestations du club).
3. Les 6 membres du bureau gèrent les affaires courantes du club, mais restent avant tout à votre disposition en cas de soucis ou pour toutes informations.
Les entraîneurs, animateurs, arbitres et organisateurs de compétitions du club sont également à votre écoute pour toutes questions relatives à l'entraînement, à la gestion de l'effort, à l'arbitrage, et aux compétitions.

CONCLUSION :

L'adhésion à notre association reste subordonnée au **strict respect de ce règlement intérieur**. Cette adhésion pourra être **suspendue ou annulée** par le Comité Directeur en cas de manquement.

Le Bureau.